

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Prise en location de 5 emplacements de stationnement au parking Prado-Périer, allées Turcat-Méry à Marseille destinés à la DGAS, SMAPE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise en location de 5 emplacements de stationnement dans le parking Prado-Périer, situé allées Turcat-Méry à 13008 Marseille, à compter du 2 mai 2019 ;
- d'autoriser la signature du contrat d'abonnement correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

Le montant de la dépense annuelle soit 5 760 € sera imputé au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**